

ANNEXE : FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION « RESTAURATION DE FAÇADES »

A retourner par mail avec l'ensemble des pièces demandées à : habitat@cauvaldor.fr ou par courrier à l'adresse : Cauvaldor, Service Habitat, 6 avenue de Saint-Céré, 46110 Vayrac

Pour les immeubles de Souillac en secteur ORT, la demande est à adresser à la Mairie de Souillac (urbanisme@souillac.fr)

Désignation du propriétaire (bénéficiaire de la subvention) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Propriétaire occupant / bailleur

Si SCI, nom du responsable, qualité :

Numéro de SIRET :

Immeuble concerné par la demande :

Adresse précise de l'immeuble :

Référence cadastrale :

Date de construction de l'immeuble :

Engagement :

Je soussigné(e) (propriétaire de l'immeuble)
demande à bénéficier de l'aide intercommunale à la restauration de façades,

mon immeuble est dans le secteur OPAH d'une des communes concernées (Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac, Vayrac), je demande l'aide communale à la restauration de façade¹.

¹ En cochant cette case, vous actez la gestion commune du dossier par Cauvaldor et la commune et vous autorisez le transfert d'information sur votre dossier entre les deux collectivités.

Je m'engage à :

- Occuper le logement ou le mettre en location, à titre de résidence principale, pendant au moins 3 ans ; en cas de désengagement, le bénéficiaire de la subvention aura l'obligation de la reverser à la collectivité émettrice ;
- Consulter l'UDAP/ABF ou le CAUE selon le périmètre où se situe l'immeuble pour concevoir mon projet de travaux ;
- Obtenir une déclaration préalable d'autorisation de travaux ou un permis de construire ;
- Réaliser les travaux conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et en particulier, à respecter scrupuleusement les prescriptions émises par l'arrêté municipal d'autorisation de travaux ;
- Signaler au service Habitat de CAUVALDOR toute modification pouvant intervenir en cours de chantier ;
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment inscrits au registre du commerce, ou au répertoire des métiers ;
- Débuter les travaux après obtention de toutes les autorisations administratives (arrêté municipal autorisant les travaux, notification d'éligibilité à la subvention de la collectivité).

Je joins à ce formulaire les documents suivants :

- Document d'identité (photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Attestation notariée de propriété et dernière taxe foncière ;
- Copie de l'arrêté de non-opposition à l'autorisation d'urbanisme ;
- Photos de l'immeuble et plan de situation ;
- Préconisations de l'UDAP/ABF ou du CAUE ;
- Les devis descriptifs détaillés fournis par les entreprises ;
 - Une notice technique sur les travaux précisant les matériaux utilisés et leur mise en œuvre si ce n'est pas noté dans les devis ;
- Si SCI : un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Si copropriété, l'accord signé de l'ensemble des copropriétaires
- Si immeuble insalubre, note présentant le programme de travaux complet.

Le fait d'être éligible à une subvention ne constitue pas un droit à bénéficier de ladite subvention.

Je certifie ne pas avoir obtenu de subvention communale et intercommunale depuis au moins 10 ans pour une restauration de façade et que l'immeuble concerné par la demande a été construit il y a au moins 50 ans. Tout manquement à ces obligations entraînera l'annulation de l'aide communautaire et communale (si concerné).

J'autorise Cauvaldor et la commune à utiliser pour des fins de communication la photo de la/les façade(s) restaurée(s) avec leur concours financier (site internet, bulletin municipal et communautaire...).

Fait à **le**

Signature du propriétaire